

# INFO

2 | 2015

# PSC

**Dossier** Gestion des menaces  
au niveau cantonal



Chère lectrice, cher lecteur,



mäd

Dans un contexte marqué ces dernières années par des attentats perpétrés contre des institutions publiques et des bâtiments et par des homicides – des actes parfois annoncés ou précédés de menaces –, la mise en place d'un dispositif cantonal de gestion des menaces revêt une importance primordiale. Tous les auteurs de ces actes avaient déjà attiré l'attention des autorités. Or, le comportement inhabituel de ces personnes n'ayant pas été placé dans un contexte général, la riposte n'a pas pu être adaptée à la situation.

La gestion des menaces au niveau cantonal (GMC) est conçue pour changer cette situation. La police du canton de Soleure a joué un rôle de pionnier à cet égard. Au cours de la mise en œuvre de son dispositif, 200 interlocuteurs ont pu être désignés au sein des offices cantonaux, de l'administration ou encore des écoles. Ces personnes ont reçu une formation et sont désormais en mesure d'établir une première évaluation des situations de menace.

La police cantonale de Zurich a suivi en lançant un projet qui a pour objectif la détection précoce des situations à risque grâce à une coopération transinstitutionnelle, afin d'éviter une escalade de la violence. Le canton de Bâle-Campagne a institué en 2002 déjà un préposé à la gestion des menaces et dispose depuis 2009 d'un centre de compétences Violence.

Au printemps 2014, la commission de direction de la PSC a chargé son secrétariat de mener une enquête auprès de tous les cantons pour savoir quel était leur état d'avancement dans la mise en œuvre d'une GMC. Les résultats et les questions encore ouvertes sont présentés en une de ce nouveau numéro de notre magazine.

**Isaac Reber**  
Président PSC

## Un coup de tonnerre dans un ciel serein ? Vraiment ? De l'utilité de la gestion des menaces au niveau cantonal

L'acte de violence n'est souvent que l'épisode ultime d'une crise, ponctuée de signaux avant-coureurs que l'auteur a émis à travers sa façon de se comporter et de communiquer.

Souvenons-nous des tueries au Parlement de Zoug en 2001, à Menznau en 2013 ou à Würenlingen en mai dernier. A chaque fois, l'auteur avait déjà attiré l'attention des autorités. Or, son comportement inhabituel n'ayant pas été placé dans un contexte général, la riposte n'a pas été adaptée à la situation.

### Prendre la mesure du risque

La gestion des menaces au niveau cantonal (GMC) se propose de remédier à cette situation. La GMC a pour objectif de reconnaître à temps les auteurs potentiels de violence et de trouver la riposte adéquate. La démarche consistant à « reconnaître, évaluer et désamorcer » requiert une collaboration systématique et transinstitutionnelle. Car l'enjeu est de recouper au mieux les informations obtenues. Identifier et évaluer les signes avant-coureurs et les menaces permet donc d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

### Soleure, premier canton doté d'un service spécialisé GMC ...

Le canton de Soleure a institué en 2013 un service spécialisé GMC comprenant deux responsables techniques et une équipe noyau regroupant des experts basés dans le canton. Désormais, plu-

sieurs offices cantonaux, des administrations communales, des hôpitaux, des hautes écoles et des services d'aide aux victimes disposent de près de 200 interlocuteurs formés à l'évaluation initiale de situations à risque. Ces personnes disposent de documents leur permettant d'interpréter les signaux d'alarme de façon adéquate et d'engager les premières mesures.

Dès qu'une menace de violence est proférée à l'encontre d'une personne ou d'une institution, un signalement est envoyé à la GMC. Le même dispositif est prévu pour la violence domestique. En présence d'un signalement, deux membres de l'équipe noyau évaluent le cas, puis discutent avec les responsables techniques des mesures de désamorçage adéquates, qui seront mises en œuvre soit en collaboration avec les personnes concernées soit avec les institutions.

### ... et le canton de Zurich lui emboîte le pas

Le ministère public, la police cantonale et la clinique psychiatrique universitaire ont instauré le service spécialisé « Forensic Assessment ». Ce projet pilote a pour objectif de renforcer la collaboration entre les autorités et les institutions, afin de détecter à temps et de

1 [www.so.ch](http://www.so.ch) → Verwaltung → Departement des Innern → Polizei → Über uns → Sicherheitsabteilung → Kantonales Bedrohungsmanagement

2 [www.zh.ch](http://www.zh.ch) → Aktuell → News → Medienmitteilungen → Suche/Archiv → Bedrohungsanalyse (2014)

manière fiable les situations présentant un potentiel de danger et d'éviter le risque d'escalade, voire de passage à l'acte, par l'intervention rapide – et proportionnée à la situation – des autorités de police et de poursuite pénale. Dans cette optique, la police cantonale zurichoise va instituer une GMC.

Le «Forensic Assessment» conseille et assiste la police et les autorités de poursuite pénale dans l'évaluation de

situations à risque ou de menaces. Son action peut prendre la forme d'un conseil téléphonique, d'une brève prise de position écrite mais aussi d'un rapport d'expertise à l'attention du ministère public. Ce service spécialisé contribue à la détection en amont de situations présentant un potentiel de risque, afin de prévenir toute escalade. Le projet pilote sera évalué fin 2015, avant d'arrêter la suite de la procédure.

## Enquête de la PSC auprès des cantons

En 2014, la commission de direction a chargé la PSC de mener une enquête sur la situation et la mise en œuvre de la GMC dans les cantons. L'objectif était de faciliter le transfert de connaissances et la coordination entre les cantons et de mettre en réseau les spécialistes et les services qui prenaient part à cette enquête.

Afin de savoir quel dispositif était prévu dans chaque canton pour gérer les menaces, la PSC a retenu six critères :

### 1. Cadre législatif

Toute action engagée par une autorité administrative, et donc tout transfert de données personnelles doivent reposer sur un cadre législatif.

### 2. Accessibilité aux données et gestion de celles-ci

En situation de crise, les données pertinentes doivent être accessibles simplement et immédiatement. Une base de données dans laquelle sont traitées les informations sur des personnes avec une propension accrue à la violence existe déjà. Sont également définis les critères qui permettent de faire figurer une personne dans cette base de données, ainsi que les conditions permettant de supprimer les données. Il est également établi qui est habilité à accéder à cette base de données et qui est responsable de la gestion des informations.

### 3. Outils d'analyse pour évaluer les risques et le taux de récurrence

Les spécialistes ont recours à des outils qui ont été évalués et considérés comme adaptés à la problématique.

### 4. Groupes d'intervention en cas de crise et gestion des cas

Une équipe permanente est chargée d'organiser la GMC. Toutes les institutions importantes sont représentées dans les groupes d'intervention et de gestion de cas, et associées en fonction de la situation. Leurs responsables travaillent en réseau. Il est établi quelle



NeueZZ/Alexandra Wey

L'attentat qui a visé le Parlement de Zoug s'est produit en 2001.

institution – et son responsable – doit prendre les rênes en fonction de la situation de menace, en d'autres termes qui décide des mesures à mettre en œuvre.

### 5. Continuité

Les responsabilités dans le domaine de la GMC sont clairement définies et non pas liées à des personnes particulières travaillant dans telle ou telle institution. Le savoir-faire existant et les enseignements retirés sont continuellement intégrés et transmis aux collaboratrices et collaborateurs dans le cadre de formations. Les nouveaux collaborateurs sont instruits.

### 6. Thèmes et phénomènes enregistrés

Toutes les formes de violences ciblées sont enregistrées, notamment les menaces de recours à la violence en rapport avec a) la violence domestique (VD), ainsi que des menaces contre b) les services de l'administration et c) les écoles.

L'objectif de cette enquête était aussi de savoir quels outils d'analyse sont utilisés par les cantons pour évaluer la propension à la violence chez certaines personnes ou certains groupes et quelles expériences ont été faites à ce jour dans ce domaine. Un aspect important supplémentaire consiste à connaître les responsables des projets, ainsi que les services et spécialistes qui siègent dans les groupes d'intervention en cas de crise et dans les groupes de cas. Enfin, l'enquête voulait également mettre en évidence les problèmes auxquels les cantons sont ou ont été confrontés et comment ils peuvent ou ont pu les résoudre. Le questionnaire a été envoyé début septembre 2014 aux chancelleries d'Etat, qui ont été invitées à le transmettre aux services compétents. Début décembre 2014, tous les cantons avaient répondu aux questions et retourné le document.

### Premiers résultats

Les 26 cantons ont répondu à la question leur demandant s'ils prévoient de mettre en place une gestion des menaces au



Newspictures

*En 2013, à Menznau, dans le canton de Lucerne, une tuerie a causé la mort de deux personnes et blessé sept autres, certaines grièvement.*

niveau cantonal (GMC) et, si oui, quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Au moment de l'enquête, en septembre 2014, les cantons Fribourg, Grisons, Jura, Nidwald et Uri ont indiqué qu'ils n'ont pas de projet de création d'une GMC. Les cantons Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville, Berne, Glaris, Neuchâtel, Obwald, Tessin, Thurgovie, Vaud et Valais ont fait savoir que des projets dans ce sens existaient mais qu'ils n'étaient pas encore très avancés ou qu'ils avaient été reportés suite à des décisions politiques. En revanche, les cantons Bâle-Campagne, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Schwytz et Zoug ont déclaré travailler à la mise en place d'un tel dispositif.

L'enquête a permis d'établir que l'éventail des outils d'analyse utilisés par les cantons dont la planification GMC est avancée est très étendu et que seulement trois de ces instruments ont été indiqués par plusieurs cantons. Quant aux dispositifs qui règlementent l'échange et la gestion des données, indispensables dans le cadre d'une GMC, ils diffèrent d'un canton à l'autre.

Les groupes d'intervention et les cellules de crise sont à géométrie variable, aussi bien dans la composition que dans le nombre de personnes. Or, dans les cantons qui ont bien avancé dans la planification ou dans la mise en place d'une GMC, on retrouve le même type d'institutions ou de services impliqués. Enfin, les premières expériences faites par les cantons montrent que l'efficacité de la GMC est fonction du degré d'information des organismes et des responsables en ce qui concerne le rôle et l'utilité de la gestion des menaces, et fonction aussi de la continuité dans la mise en réseau de ces organismes.

### L'introduction d'une GMC requiert d'importants préparatifs

Les expériences réalisées par le canton de Soleure montrent que s'investir dans la mise en place de ce dispositif est payant. « Il est important de rassembler tous les éléments requis en termes d'appareil législatif, de base de données, de spécialistes, etc., avant de passer à la phase opérationnelle », précise Manuela Müller, la responsable GMC du canton de Soleure.

## Le succès passe par l'engagement de tous les organismes partenaires

Plusieurs cantons soulignent qu'il est très important que tous les partenaires soient au clair sur la notion de gestion des menaces et qu'elles assurent la transmission de ces connaissances. La gestion des menaces est l'affaire de tous; elle présuppose la volonté de coopérer et d'harmoniser les mesures, commentent les responsables du canton de Zurich. Il ne sert à rien de lancer des initiatives isolées.

Par conséquent, avant de pouvoir considérer qu'une GMC est conforme aux besoins, il importe de pratiquer intensément le travail en réseau, associé parfois à un travail de persuasion. Car il existe des craintes légitimes par rapport à la protection des données et aux conflits de compétences.

## Créer une GMC requiert beaucoup de temps et l'entretien continu des réseaux

Expérience faite, Reinhard Brunner et Hans Schmid, du canton de Zurich, relèvent que la mise en réseau au moment de la création d'une GMC prend du temps. Le travail d'information occupe une grande place, car il importe que tous les partenaires aient la même compréhension de la gestion des menaces. Zurich est convaincu qu'une base commune, en termes de compréhension, de langage et de processus structurés, harmonisés et appliqués systématiquement, est indispensable pour garantir l'efficacité du dispositif. Dans le canton de Bâle-Campagne, la gestion des menaces est également qualifiée de «travail permanent». Tant la mise en œuvre que la pratique d'une GMC doivent être comprises comme processus qui peut être continuellement optimisé – que ce soit en matière de coopération pluridisciplinaire ou de savoir expert. Obtenir le soutien des décideurs politiques et institutionnels en faveur de la professionnalisation de la GMC est aussi une tâche de longue haleine.

## De l'utilité de la GMC

Le canton de Saint-Gall rapporte que la GMC permet aujourd'hui de venir en

aide rapidement – et de façon non bureaucratique – aux personnes menacées qui travaillent dans l'administration. Le canton de Neuchâtel confirme également «qu'un grand nombre de situations critiques» ont pu être désamorçées. Il est en outre souligné qu'une gestion professionnelle et pluridisciplinaire des situations de menace contribue fortement à une perception positive de la police et favorise ainsi la confiance en celle-ci.

## Le cadre réglementaire est d'une grande importance

Un des piliers de la GMC repose sur une réglementation en matière d'échange et de gestion des données.

Dans le canton de Soleure, l'échange de données est régi par la loi sur la Police cantonale (LPol). A Zurich, la réglementation sur l'échange des données «s'appuie sur les dispositifs légaux en vigueur concernant le CCP, la LPol, la loi sur les informations et la protection des données, la LSan, etc.». Dans le canton de Neuchâtel, c'est aussi le Code de procédure pénale qui s'applique en priorité, en plus de la loi cantonale sur la police. Le canton de Schaffhouse dispose d'un article dans sa loi sur la police et d'un règlement approuvé par le gouvernement. Il est en outre prévu de remanier tout le cadre législatif au cours de l'année 2015 avec pour objectif de l'aligner sur celui en vigueur dans le canton de Soleure. Afin d'automatiser l'échange de données en cas de menaces dans le cadre de la sécurité de l'administration, les spécialistes du canton de Saint-Gall ne sont pas liés au secret de fonction; ainsi en a décidé le gouvernement. Dans le domaine de la violence domestique, le cadre réglementaire est en cours d'élaboration.

Les cantons Soleure et Schaffhouse font part d'expériences positives avec leurs réglementations dans le domaine de l'échange de données. Les responsables GMC de Zurich pensent que de manière générale leur canton offre un cadre législatif suffisant dans ce domaine mais que les besoins se situent

dans l'information des personnes et des services concernés. Les problèmes reconnus jusqu'à maintenant ne sont pas vraiment de nature législative, mais reposent surtout sur une certaine retenue dans l'échange des données, par «crainte» d'enfreindre la loi sur la protection des données. Dans le canton Bâle-Ville, l'échange de données personnelles et d'informations entre les

## Statistique policière de la criminalité 2014

En 2014, la police a recensé en Suisse 173 délits d'homicide. (Source : Statistique policière de la criminalité PSC 2014). 41 cas concernent des homicides consommés, 132 se réfèrent à des tentatives d'homicides. L'auteur a utilisé dans 18 cas des armes à feu et dans 84 cas des armes blanches; 36 cas relevaient de la violence physique. Par ailleurs, la police a enregistré 609 cas de coups et blessures graves, 44 fois par l'usage d'armes à feu, 94 fois par le recours à une arme coupante/tranchante et 258 fois suite à une violence physique (les autres cas se répartissent entre les armes contondantes/d'estoc, pas d'indication ou autre instrument). Deux points méritent d'être retenus concernant la Statistique policière de la criminalité (PSC) de 2014 :

1. *Tous les neuf jours en Suisse, une personne a été victime d'homicide.*

2. *Chaque jour en Suisse, deux personnes sont victimes de lésions corporelles graves ou de tentative d'homicide.*

### Remarque :

Les chiffres mentionnés ne se rapportent qu'aux cas de lésions corporelles graves au sens de l'article 122 CPP et aux délits d'homicide consommés ou de tentatives d'homicides (111–113/116 CPP). Ces chiffres ne prennent pas en compte les délits de type viol, lésion corporelle simple, voie de fait, etc., qui entrent aussi dans le champ d'action d'une GMC.



Newsictures

Le meurtre perpétré à Würenlingen AG était un délit relationnel. L'auteur, qui avait un antécédent judiciaire, s'est donné la mort après son acte.

instances cantonales bute sur le fait que les bases légales ne sont pas suffisamment harmonisées. Dans le canton de Bâle-Campagne, l'obstacle vient du manque de réglementation. Les informations communiquées par les autres cantons font état d'expériences similaires; les cantons dans lesquels la mise en place de la GMC n'en est qu'à ses débuts ne seront pas mentionnés ici.

### Questions en suspens

Les informations fournies par les cantons en ce qui concerne leur pratique du GMC et les différences entre les approches adoptées ont permis de dresser une liste des questions de fond:

- **Outils d'analyse**

La comparaison montre que les cantons ont recours à un grand nombre d'outils pour analyser les risques et le taux de récidive.

*Comment expliquer cette grande variété et l'usage parfois très divers qui en est fait ?*

- **Echange d'informations entre les cantons**

L'enquête s'est limitée à récolter des informations sur la gestion des menaces à l'intérieur de chaque canton. Or, il est très probable que des admi-

nistrations ou des services relevant d'un autre canton disposent aussi d'informations pertinentes sur une personne dont le potentiel de propension à la violence est élevé.

*Comment est réglementé actuellement l'échange intercantonal de données ? Comment devrait-il idéalement être réglementé ? Qui est/serait alors compétent ?*

### Formation

Aucune information au sujet de la formation n'a été demandée dans le cadre de cette enquête.

*Qui forme les responsables de la gestion des menaces dans les cantons ? Comment sont-ils formés initialement et en continu ?*

- **Evaluation de la GMC**

Dans cette enquête, la question de savoir si les cantons envisagent d'évaluer leur GMC n'a pas été posée.

*Les projets dans le domaine GMC devraient être évalués à quel moment, comment et par qui ?*

- **Signalement**

Dans la majorité des cas de menace, ce sont les proches, les collègues de travail, etc. qui détectent ou pour-

raient détecter un potentiel de danger chez une personne.

*Serait-il utile de mettre en place une centrale de contact ?*

- **Désamorçage**

Le désamorçage d'une menace est la troisième étape dans la GMC.

*Comment les cantons gèrent-ils individuellement les cas de personnes qui représentent une menace ? Disposent-ils d'un catalogue de mesures et quand recourent-ils à quelles mesures ?*

### Suite de la procédure

Cet automne, la PSC prévoit d'informer les cercles concernés sur les résultats de l'enquête et d'intensifier les travaux de coordination et de mise en réseau entre les responsables GMC. Une rencontre de réseautage est prévue sous l'égide de la PSC en 2016. Ce sera néanmoins à la commission de direction et aux responsables GMC dans les cantons d'arrêter la suite de la procédure à la fin 2015.

Les membres de la police trouveront le rapport sur les résultats de l'enquête en version intégrale sur notre intranet.

**Martin Boess**

Directeur PSC

### Pour plus d'informations, consultez :

[www.aetap.eu](http://www.aetap.eu)

Association of European Threat Assessment Professionals

[www.skppsc.ch/link/bedroso](http://www.skppsc.ch/link/bedroso)

Gestion des menaces, Canton de Soleure

[www.skppsc.ch/link/bedroparis](http://www.skppsc.ch/link/bedroparis)

MASTER Psychologie : Psychologie sociale : gestion des menaces sociales et environnementales

[www.skppsc.ch/link/ena](http://www.skppsc.ch/link/ena)

Ecole nationale d'administration : Gestion des risques, bibliographie mise à jour en décembre 2014

# La collaboration se nourrit d'une vision partagée

## Un entretien avec Niklaus Büttiker, chef de la police judiciaire du canton de Soleure

**Monsieur Büttiker, quels ont été les éléments qui ont conduit à la mise en place d'une gestion des menaces au niveau cantonal (GMC) ?**

En 2009/2010, la police du canton de Soleure s'est mise à appliquer un concept d'intervention de crise dans les écoles,



Niklaus Büttiker, chef de la police judiciaire du canton de Soleure

élaboré en collaboration avec le Département de l'instruction publique et de la culture et de l'institut de psychologie et de gestion des menaces de Darmstadt (I:P:Bm), en Allemagne. A la même époque, le canton voyait se multiplier les cas de comportements menaçants, cette fois hors du cadre scolaire. Nous avons donc mené une première réflexion sur la façon de faire face à ce genre de situations. Après les événements de Bienne (Kneubühl) et l'incendie criminel perpétré à la cathédrale Saint-Ours de Soleure, nous avons conclu qu'il était temps de passer à la réalisation d'un dispositif interinstitutionnel de gestion des menaces au niveau cantonal.

**A quel moment les décisions politiques sont-elles intervenues ? Le mandat vous a-t-il été confié avant que vous engagiez des réflexions, ou après ?**

La GMC a émané de la police cantonale de Soleure, qui s'est tournée vers le gouvernement au terme d'un intense travail de réflexion. Le projet a été adopté par un arrêté du Conseil d'Etat. Pendant la phase préliminaire, une enquête représentative menée auprès de 200 collaborateurs des administrations cantonale et communale a montré que 60% des personnes interrogées faisaient l'objet de menaces à leur poste de travail, allant jusqu'à la violence physique pour 33% d'entre elles ! Il était dès lors évident qu'il fallait prendre des mesures.

**Qui a été le chef de file du projet ? Y a-t-il eu un groupe de projet regroupant différents départements ?**

Le projet était chapeauté par Hans Rudolf von Rohr, mon prédécesseur à la tête de la police judiciaire ; la responsabilité en incombait donc à la police. L'équipe de projet se composait de spécialistes de haut rang au sein de l'administration. En appui, dans une fonction de conseil, nous pouvions compter sur l'institut de psychologie et de gestion des menaces de Darmstadt (I:P:Bm).

**Quelles sont les plus grandes difficultés que vous avez eu à affronter ? Quels changements s'imposaient pour que la GMC puisse voir le jour ?**

La réussite du projet tient à la conviction, partagée par toute l'équipe, de la nécessité et de l'importance de mettre en place un tel dispositif. Une conviction, un état d'esprit, qui ont été relayés des plus hautes instances jusque dans les différents départements et offices. Préalablement, il a fallu acquiescer les parties à l'idée d'instaurer une GMC et faire en sorte que chacune d'elles en voit les atouts. Mon prédécesseur a réalisé un grand travail de persuasion auprès de l'administration. Pour mettre en place une



L'incendie d'origine criminelle qui a eu lieu à la cathédrale Saint-Ours a été un des éléments qui ont conduit à la création d'une GMC.

GMC qui fonctionne, il faut pouvoir compter sur une large assise et sur une collaboration interdisciplinaire. En présence d'une situation à désamorcer, il importe que tous les partenaires, quelles que soient leurs attributions (APEA, ministère public, tribunaux, assistance de probation, services sociaux, etc.), puissent coopérer étroitement et en toute confiance.

Le canton de Soleure a dû modifier plusieurs lois (LPol, loi sur la santé publique). De plus, il a fallu encadrer juridiquement la mise en place d'une base de données. Nous avons pu bénéficier d'un excellent appui de la part du préposé à la protection des données, qui a été associé au projet dès le début.

### **Quelles ont été les défis, une fois le projet lancé ?**

La notion de GMC est relativement récente. Il faut donc continuer à mener un travail de persuasion. A peine l'offre était en service que déjà les cas affluaient – de vieux contentieux, pour certains. Il restait donc peu de temps pour la gestion des cas à proprement parler. Mais j'estime que notre GMC tient bien la route. De par sa nature, la GMC relève du travail classique de prévention : sa réussite ne se mesure donc pas directement en francs et en centimes. Il est inévitable que la question de l'utilité surgisse régulièrement. Je reste néanmoins fermement convaincu que notre travail a déjà permis de résoudre durablement quelques cas difficiles et d'éviter beaucoup de souffrance. Qui est finalement gagnant quand une situation de crise a été bien appréhendée et qu'elle a pu trouver une bonne issue ? Toutes les parties, aussi bien les professionnels engagés que les personnes concernées, et en fin de compte l'ensemble de la population.

Propos recueillis par **Martin Boess**  
Directeur PSC

Pour plus d'informations, consultez :  
[www.so.ch](http://www.so.ch) → [Verwaltung](#) → [Departement des Innern](#) → [Polizei](#) → [Über uns](#) → [Sicherheitsabteilung](#) → [Kantonales Bedrohungsmanagement](#)

# Prévenir la violence est l'une de nos priorités

## Un entretien avec Reinhard Brunner, chef du service de prévention de la police cantonale de Zurich

### **Monsieur Brunner, quels ont été les éléments qui ont conduit à la mise en place d'une gestion des menaces au niveau cantonal (GMC) ?**

Des études ont montré – et la pratique nous l'a confirmé – que les délits graves de violence dirigée sont souvent précédés de signes avant-coureurs. En gérant systématiquement les dangers sur le mode interdisciplinaire, on a une chance d'identifier ces signes annonçant un probable passage à l'acte. Car celui-ci est souvent le stade ultime d'une escalade de la violence qui couvait depuis longtemps sous forme de crise (personnelle ou relationnelle). Tout au



Reinhard Brunner, chef du service de prévention de la police cantonale de Zurich

long de l'évolution ou de la trajectoire de cette crise, les signaux d'alarme qui sont émis permettent d'engager une action préventive.

Parmi les graves incidents qui se sont produits dans le canton de Zurich – tout comme dans d'autres cantons –, il en est un qui a marqué un tournant : le double meurtre commis en août 2011 à Pfäffikon par un homme qui a abattu son épouse puis la directrice des services sociaux. Après cela, le Conseil d'Etat a inscrit le sujet

« Prévention et lutte contre la violence » dans son programme de législature 2012–2015.

### **A quel moment les décisions politiques sont-elles intervenues ? Le mandat vous a-t-il été confié avant que vous engagiez des réflexions, ou après ?**

Le projet Gestion des menaces au niveau cantonal s'est fondé sur un arrêté ad hoc du Conseil d'Etat.

### **Qui a été le chef de file du projet ?**

### **Y a-t-il eu un groupe de projet regroupant différents départements ?**

La protection et la lutte contre la violence relèvent dans un premier temps de la prévention et du renforcement de la sûreté, et dans un deuxième temps, de la poursuite pénale. Prévention et sûreté sont du ressort de la police. C'est donc à la police cantonale zurichoise qu'a été confiée la responsabilité de mettre en œuvre l'arrêté du Conseil d'Etat. J'ai été chargé de la direction du projet. Le relevé des besoins et la définition des sous-projets ont été réalisés dans le cadre d'ateliers regroupant des représentants de plusieurs autorités et services spécialisés, avec le soutien de l'institut de psychologie et de gestion des menaces que dirige M. Jens Hoffmann. Les responsables des sous-projets ont travaillé au sein de groupes de travail interdisciplinaires dédiés à telle ou telle thématique. Les fruits de ces travaux ont alimenté le projet global et les concepts validés ont été mis en œuvre, ce qui a notamment abouti à la publication d'une marche à suivre à l'intention des interlocuteurs du réseau.



Le double meurtre de Pfäffikon a notamment montré l'urgence de mettre en place une GMC.

**Quelles sont les plus grandes difficultés que vous avez eu à affronter ?**

**Quels changements s'imposaient pour que la GMC puisse voir le jour ?**

Un grand défi est de parvenir à un consensus sur la notion de gestion des menaces. Il faut que chacun ait présent à l'esprit qu'il s'agit de reconnaître une constellation qui a toutes les raisons d'être inquiétante, de l'identifier comme telle et de la désamorcer. Mais le hic – et c'est là que le bât blesse –, tient au fait que la vraie mesure du risque n'a souvent pas pu être reconnue parce que l'information n'a pas circulé entre les autorités et les institutions concernées. Il est donc primordial d'établir un réseau solide, au clair sur les dispositions légales en matière de protection des données – sur leurs limites et sur leurs ressources.

Trouver des interlocuteurs pour mettre en place un réseau à large échelle (ensemble des communes du canton, cercles autour de l'APEA, services de conseil, offices de l'administration cantonale, écoles) a été un travail de longue haleine.

Le cadre réglementaire requiert des vérifications en permanence. Autre point très important: communiquer clairement que la gestion des menaces ne revient pas à établir préventivement une surveillance généralisée des citoyennes et des citoyens. Agir dans le sens de la gestion des menaces consiste à travailler au cas par cas, et uniquement lorsqu'une situation donne toutes les raisons de s'inquiéter. Notre action consiste à protéger par des mesures préventives toute personne qui présente une menace et toute victime potentielle, afin d'éviter dans la mesure du possible qu'un délit grave ne soit commis.

**Quelles ont été les défis, une fois le projet lancé ?**

Nous n'avons pas eu besoin d'apporter de correctifs à ce dispositif. Mais il serait illusoire de croire que notre travail est accompli dès lors que les structures sont en place, que les procédures ont été définies ou que des groupes de spécialistes ont été instaurés. La gestion

des menaces est un processus toujours susceptible d'être amélioré. Régulièrement, la pratique nous place face à des problématiques que nous n'avons pas anticipées dans la théorie. Il s'agit d'un système complexe où il faut composer avec une diversité presque illimitée de causes, de contingences, de pannes potentielles de communication, etc. Régulièrement aussi surgissent de nouvelles questions liées à la protection des données ou se présentent des modes d'intervention inédits qui suscitent aussi des questions quant à leurs fondements juridiques.

Il ne faudrait pas oublier non plus de mentionner les efforts qu'il faut déployer pour entretenir un réseau d'une telle ampleur. La fin des travaux n'est donc pas pour demain: mais nous sommes là pour ça, et nous tenons le cap.

Propos recueillis par **Martin Boess**  
Directeur PSC

Pour plus d'informations, consultez :  
[www.zh.ch](http://www.zh.ch) → [Aktuell](#) → [News](#) → [Medienmitteilungen](#) → [Suche/Archiv](#) → [Bedrohungsanalyse \(2014\)](#)

# Appréciation des risques et gestion des menaces

Quelles actions entreprendre ? Bilan du Congrès national du 8 novembre 2012



Violence domestique : l'évaluation de la menace a de plus en plus de poids.

Dans le contexte des mesures de lutte contre la violence domestique, l'évaluation de la dangerosité ainsi qu'une gestion coordonnée des menaces dans les cas à risque constituent des enjeux majeurs et complexes, aussi bien en Suisse qu'à l'échelle internationale.

Le congrès s'est attaché à traiter deux aspects importants : d'une part, les outils d'évaluation de la dangerosité et, d'autre part, les conditions juridiques d'une généralisation de la collaboration interinstitutionnelle dans les cas à risque.

Les participant-e-s, expert-e-s, représentant-e-s des milieux politiques ainsi que les représentant-e-s des conférences intercantionales et des organisations faîtières ont eu l'occasion d'échanger sur les actions à entreprendre aux niveaux fédéral et cantonal.

Le congrès a été l'occasion de traiter les outils d'évaluation de la dangerosité et de débattre des conditions préalables à une collaboration interinstitutionnelle dans le cadre de discussions de cas qui

permettraient de déterminer et de coordonner les mesures de prévention et d'intervention adaptées.<sup>1</sup>

## Le congrès a permis de cerner des actions à entreprendre sur plusieurs plans, à savoir :

### 1. Recours à des outils validés pour évaluer la dangerosité

Les autorités et les organisations spécialisées impliquées manquent de connaissances sur les outils validés pour évaluer la dangerosité et ignorent lesquels seraient adaptés pour les cantons. Aucun de ces outils n'a été utilisé en Suisse jusqu'à présent de façon systématique et pendant une longue période.

### 2. Bases juridiques pour l'échange de données dans les discussions de cas

Quel cadre réglementaire instaurer pour l'échange de données au niveau cantonal entre les organismes impliqués (police, justice, services sociaux, organismes d'aide aux victimes, auto-

rités de migration, protection de l'enfance, etc.) ? Il s'agit d'une question primordiale, car sans échange de données pas de concertation possible sur les cas à risque. Sans elle, il ne sera pas non plus possible d'établir et de coordonner les mesures de prévention et d'intervention.

### 3. Mise à niveau entre les régions et harmonisation

Des projets (pilote) sont en cours dans quelques cantons, mais on ne dispose pas d'une vue d'ensemble. Il s'agirait d'établir un état des lieux, afin d'examiner comment les cantons qui n'ont encore rien entrepris pour la mise en place d'une gestion des menaces pourraient être encouragés à le faire et soutenus dans leur entreprise.

### 4. Echange de savoir et d'expériences, évaluation (du suivi)

Il n'existe aucune plate-forme qui permettrait aux responsables cantonaux de partager leurs connaissances et leurs expériences. Or, pour le développement des initiatives en cours et la diffusion de concepts, de modèles ou d'instruments applicables et efficaces, on ne saurait se passer d'évaluer les approches existantes. Les cantons qui envisagent de mettre en place une gestion des menaces devraient pouvoir recourir aisément au savoir acquis et aux bonnes pratiques des autres.

Version abrégée par la PSC, août 2015

<sup>1</sup> Les actes du congrès sont téléchargeables sur : [www.ebg.admin.ch](http://www.ebg.admin.ch) → Documentation → Téléchargement des actes de colloques → Congrès national 2012

## Prochain congrès BFEG

### Congrès national

### Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

Moyens d'action et nouveaux enjeux

19 novembre 2015, Kursaal, Berne

Programme et informations complémentaires : [www.ebg.admin.ch](http://www.ebg.admin.ch) → Actualités → Manifestations

## Il était une fois... Internet

La nouvelle brochure PSC s'adresse aux parents d'enfants âgés de moins de douze ans. Elle aborde cinq situations problématiques que les enfants peuvent rencontrer dans Internet.



### Il était une fois... Internet

Cinq contes pour enfants sur cinq problèmes d'actualité

Destinés aux parents d'enfants âgés de moins de 12 ans

Votre police et la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) – un organe intercantonal de coordination spécialisé de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJ)

### La nouvelle brochure PSC

#### Il était une fois... Internet Cinq contes pour enfants sur cinq problèmes d'actualité

Cette brochure est disponible dans les postes de police en Suisse et dans les services de la police nationale de la principauté de Liechtenstein. La brochure est éditée en français, en allemand et en italien. Elle est également disponible au format PDF sur [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch).

Prévention Suisse de la Criminalité, juillet 2015, 1<sup>re</sup> édition

Le conte «Hänsel et Gretel au café Internet» montre qu'il est important de fixer des heures pour la fréquentation d'Internet et des heures hors Internet, afin que les enfants ne passent pas trop de temps sur leurs sites préférés.

La deuxième histoire, «Le vilain méchant loup dans le chat des petites chèvres», finit mal, dès lors que la chevette décide de retrouver le loup dans les bois. Il finira par la dévorer. En chattant avec des inconnus, il importe de ne jamais répondre aux sollicitations d'ordre sexuel et de ne consentir à une rencontre pour vérifier l'identité de son interlocuteur qu'en présence de personnes de confiance et seulement dans des lieux publics.

«Le jeune cygne et les (tout) vilains petits canards» traite de cyberharcèlement et de l'importance, pour un enfant, d'avoir des personnes de confiance à ses côtés.

Le conte «La princesse en cadeau» entend attirer l'attention des enfants sur le fait que certaines entreprises fournissent des données inexactes ou peu transparentes en proposant leurs produits. Il arrive souvent qu'on contracte un abonnement sans le savoir.

Enfin, le conte «Ali Gaga et les 40 mots de passe» fait comprendre pourquoi il ne faut pas dévoiler ses mots de passe.

## La PSC a une nouvelle collaboratrice : Simona Materni

Simona Materni a été engagée comme stagiaire à la PSC en octobre 2014. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, elle est responsable de projet, avec un taux d'occupation de 80%. Ses domaines de compétence sont notamment la sécurité urbaine, la violence domestique et «Jeunesse et violence». Elle assure régulièrement la rédaction des news du site de la PSC <http://news.skppsc.ch>. Après sa formation d'enseignante du secondaire I, elle

a travaillé au sein du Département de l'instruction publique du canton de Saint-Gall (offre passerelle) tout en complétant sa formation par un bachelier en sciences politiques et en philosophie à l'Université de Zurich. En été 2015, elle a obtenu un master en philosophie politique, économique et du droit à l'Université de Berne.

Contact : 031 320 29 50 ou [sm@skppsc.ch](mailto:sm@skppsc.ch)



**Journée nationale de protection contre le cambriolage, 26 octobre 2015**

Le 26 octobre marquera le lancement de plusieurs campagnes contre le cambriolage. Les cantons de Zurich et de Soleure et les concordats de police de Suisse orientale et de Suisse centrale entendent donner une suite à la campagne «Signalez tout comportement suspect!». Ce jour-là, la police diffusera les messages «INDUE» à l'intention de la population.

Une campagne du même type sera aussi menée par le concordat de police

Suisse romande. Pour permettre aux autres cantons de s'associer à cette action, la PSC éditera les messages de campagne dans un dépliant qui sera mis gratuitement à la disposition des corps de police. La PSC publiera aussi un communiqué de presse pour sensibiliser le public au sujet de la protection contre les effractions. A l'occasion de cette journée nationale, l'ensemble des corps de police cantonaux informeront sur les moyens de contrecarrer les plans des cambrioleurs. Par ailleurs, le site de la PSC se fera l'écho de toutes les actions menées ce jour-là dans les cantons [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch).



Le 26 octobre, plusieurs cantons lanceront des campagnes sur le sujet «Protection contre le cambriolage».



Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
CH-3000 Berne 7

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

**Editeur et commande**

Prévention suisse de la criminalité PSC, Berne  
Courriel : [info@skppsc.ch](mailto:info@skppsc.ch), tél. +41 31 320 29 50

**Responsable** Martin Boess, directeur PSC, Berne

**Lectorat** Wolfgang Wettstein, Zurich

**Traduction** fr ADC, Martigny  
it Annie Schirrmeyer, Massagno

**Mise en pages** Weber & Partner, Berne

**Impression** Vetter Druck SA, Thoune

**Tirage** fr: 300 ex. | all: 1200 ex. | it: 80 ex.

**Date de parution** Numéro 2 | 2015, octobre 2015

© Prévention suisse de la criminalité PSC, Berne

**PSC Info 2 | 2015** est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : [www.skppsc.ch/skpinfo](http://www.skppsc.ch/skpinfo).  
**PSC Info2 | 2015** est aussi parue en allemand et en italien.

[www.card-security.ch](http://www.card-security.ch)

La police a lancé cet été un nouveau site web dédié à l'utilisation en toute sécurité des cartes de débit et de crédit. Skimming, hameçonnage (phishing), cash trapping ou vol : la fraude à la carte



bancaire a plusieurs visages mais les fraudeurs profitent généralement de l'inattention de leurs victimes. C'est ce qui a incité la police à mettre au point, en étroite collaboration avec les établissements financiers, un nouveau site internet dédié à la sécurité des cartes bancaires. Le site [www.card-security.ch](http://www.card-security.ch) a été mis en ligne juste au début des vacances d'été. Il donne des conseils pratiques pour se protéger des fraudeurs et connaître les bons gestes en cas de problème.

[www.ouvrezoeil.ch](http://www.ouvrezoeil.ch)

Les échos positifs suscités par la campagne «Ouvrez l'œil!», menée contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes dans Internet, ont incité ses promoteurs à poursuivre sur leur lancée. Le travail de sensibilisation se concentre désormais non seulement sur les forums de discussion, mais aussi sur les messageries instantanées et sur les réseaux sociaux. Le but de ces campagnes est d'attirer l'attention sur les dangers auxquels les enfants et les jeunes sont exposés dans Internet. Le principal outil de la campagne est son site [www.ouvrezoeil.ch](http://www.ouvrezoeil.ch).



123RF/Ricardo Reitmeyer

mäd/Kapo Solothurn